



DIVISION AERONEFS

BUREAU NAVIGABILITE DES
AERONEFS D'AVIATION GENERALE

Procédure d'obtention d'un C.N.S.K.

Conformément à l'article R 133-1 (a) du Code de l'Aviation Civile " *Un aéronef ne peut être utilisé pour la circulation aérienne que s'il est muni d'un document de navigabilité en état de validité; ce document, propre à chaque appareil, peut être soit un certificat de navigabilité, soit un certificat de navigabilité spécial, soit un laissez-passer provisoire.*"

Il est à noter que le Certificat de Navigabilité Spécial d'Aéronef en kit (C.N.S.K.) fait parti des certificats de navigabilité dits spéciaux.

La construction d'un aéronef en C.N.S.K. est assujettie à l'arrêts et l'instruction du 22 septembre 1998 relatif au certificat de navigabilité spécial d'aéronef en kit et son utilisation à celui du 24 juillet 1991 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale.

La procédure de délivrance d'un CNSK est décrite ci-dessous.

1^{ère} Phase : Demande initiale d'un CNSK

Après avoir acheté un kit, le monteur doit renseigner la DGAC en envoyant le document suivant :

- *Le formulaire de demande initiale de délivrance d'un CNSK (Annexe V de l'instruction du 22 septembre 98) (document joint)*
complètement renseignée et datée

Ce document doit être envoyé au SFACT/N.AG

2^{ème} Phase : Contrôle technique avant délivrance du laissez-passer

Le dépôt du dossier de demande du laissez-passer doit comprendre les documents suivants :

■ *La demande de laissez-passer en attente du C.N.S.K.* (document joint)
complètement renseignée et datée

■ *L'attestation de propriété* (document joint)
complètement renseignée et datée

■ *Le Dossier Technique* (document joint)
complètement renseignée et datée

Ces trois documents doivent être envoyés au SFACT/N.AG

■ *Un Dossier Juridique*

Ce dossier est à demander auprès du Bureau des Immatriculations de la D.G.A.C. (**Mme DUIZIDOU - Tél. : 01.58.09.49.83**), qu'après avoir obtenu les marques d'immatriculation auprès du G.S.A.C. (**M. BEZEAU - Tél. : 01.46.90.48.32**).

En effet, le C.N.S.K. ne pourra être délivré que lorsque le Bureau des immatriculations aura reçu le Dossier Juridique dûment complété.

3^{ème} Phase : Visite technique

Lorsque l'administration est en possession de tous les documents dûment renseignés (*la demande de laissez-passer en attente du C.N.S.K.*, *le Dossier Technique* et *le Dossier Juridique*), une visite technique sera programmée d'un commun accord entre le postulant et la région de surveillance du G.S.A.C. qui aura été notifiée lors de l'accusé réception de votre demande de C.N.S.K.

Cette visite sera effectuée par l'inspecteur local du G.S.A.C. :

Visite technique : l'aéronef est présenté complètement monté, peint, immatriculé et avec l'ensemble des équipements nécessaires au vol.

(Une ou plusieurs visites techniques supplémentaires pourront être exigées si la visite n'a pas été satisfaisante).

4^{ème} Phase : Délivrance du laissez-passer

Lorsque la visite technique aura été satisfaisante, à réception du Rapport d'Examen de l'inspecteur local, une Autorisation Provisoire de Vol sera délivrée pour une durée de six mois ; elle pourra être renouvelée pour une période équivalente sur présentation de l'original pour validation et d'un compte rendu des vols effectués (ou la justification des aléas qui ont empêché le déroulement normal des essais).

5^{ème} Phase : Délivrance du CNSK

Le propriétaire du kit doit adresser au SFACT/N.AG :

■ *Le formulaire de demande de délivrance d'un CNSK (Annexe VI de l'instruction du 22 septembre 98) (document joint)*

complètement renseignée et datée

NOTA : N'oubliez pas de renvoyer, en même temps que l'Annexe VI de l'instruction du 22 septembre 98 relatif au CNSK le relevé des vols de vérification et des vols d'endurance, attestées par le District Aéronautique.

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE



**SERVICE
DE LA FORMATION AERONAUTIQUE
ET DU CONTROLE TECHNIQUE**

La présente demande doit être adressée à :

G.S.A.C. Département Technique
72/78 Grande Rue
92310 SEVRES
Attn: Philippe Bezeau

Réservé à l'administration

N° d'enregistrement

FORMULAIRE DE DEMANDE INITIALE DE DELIVRANCE D'UN C.N.S.K.

Je soussigné ⁽¹⁾ :

déclare vouloir monter l'aéronef ⁽²⁾ :

MCR Club

inscrit dans la liste d'éligibilité sous le numéro ⁽³⁾ :

2A-0003

Le numéro de série du lot acheté est ⁽⁴⁾ :

Les références de conformité du kit sont ⁽⁵⁾ :

0GEN009

Le montage sera effectué à l'adresse suivante ⁽⁶⁾ :

(Date et signature)

Nota :

⁽¹⁾ : Nom et prénom et adresse du ou des monteurs

⁽²⁾ : Référence du type de l'aéronef

⁽³⁾ : Numéro d'éligibilité

⁽⁴⁾ : Numéro de série

⁽⁵⁾ : Référence du document de conformité

⁽⁶⁾ : Lieu du montage



**SERVICE
DE LA FORMATION AERONAUTIQUE
ET DU CONTROLE TECHNIQUE**

La présente demande doit être adressée à:

G.S.A.C. Département Technique
72/78 Grande Rue
92310 SEVRES
Attn: Philippe Bezeau

Réservé à l'administration
N° d'enregistrement

DEMANDE DE LAISSEZ-PASSER EN ATTENTE DE C.N.S.K.

Postulant¹

Monsieur Madame Mademoiselle Personne morale

Nom ou raison sociale:

Prénom²:

Adresse:

En application de l'article 22 de l'arrêté du 22 septembre 1998 relatif au C.N.S.K., je vous prie de bien vouloir délivrer un C.N.S.K. de classe 2 à l'aéronef désigné ci-dessous:

Aéronef

Catégorie: avion planeur planeur motorisé

Marque: **DYN' AERO**

Modèle: **MCR CLUB**

N° de série:

N° d'éligibilité: **2A - 0003**

Vols de vérification et d'endurance

Date approximative souhaitée pour la 1^{ère} visite technique: / / Lieu:

Les vols seront effectués sur l'aérodrome de:

Le(s) pilote(s) proposé(s) (3 aux maximum) est (sont):

Je souhaiterais, dans la mesure du possible, réserver les marques d'immatriculation suivantes:

1^{er} choix: F-P ... 2^{ème} choix: F-P ... 3^{ème} choix: F-P ... 4^{ème} choix: F-P ... 5^{ème} choix: ...

Est jointe à la présente demande l'attestation de propriété.

Date:

Nom, prénom
et signature³:

¹ Le postulant doit être le (un des) propriétaire(s). Dans le cas où la propriété est partagée, désigner dans cette rubrique l'un des propriétaires, à qui la DGAC pourra adresser toute correspondance relative au kit.

² Sauf si le postulant est une personne morale.

³ Si le propriétaire est une personne morale, nom, prénom et signature d'un responsable habilité.



**SERVICE
DE LA FORMATION AERONAUTIQUE
ET DU CONTROLE TECHNIQUE**

La présente demande doit être adressée à:

G.S.A.C. Département Technique
72/78 Grande Rue
92310 SEVRES
Attn: Philippe Bezeau

Réservé à l'administration
N° d'enregistrement

Rappeler ici:

Marque : **DYN'AERO**
Modèle : **MCR CLUB**
N° de série :
N° d'éligibilité : **2A-0003**

ATTESTATION DE PROPRIETE

L'aéronef faisant l'objet de la présente demande de C.N.S.K. est la propriété de la (des) personne(s) désignée(s) ci-dessous:

Propriétaire(s) de l'aéronef

Personne morale¹ :
Raison sociale:

Personne(s) physique(s)

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

La propriété est partagée par un groupe de personnes physiques.

Nous reconnaissons avoir lu et approuvé les déclarations signées par:

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom:

Prénom:

Dans la demande de C.N.S.K. et de l'attestation de propriété.

Date:

Nom, prénom
et signature¹:

¹ Si le propriétaire est une personne morale, nom, prénom et signature d'un responsable habilité.



SERVICE
DE LA FORMATION AERONAUTIQUE
ET DU CONTROLE TECHNIQUE

Réservé à l'administration
N° d'enregistrement

DOSSIER TECHNIQUE
de demande de certificat de navigabilité
spécial d'aéronef en kit

Réservé à l'administration
Immatriculation

F - P - - -

Postulant propriétaire	
Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Mademoiselle <input type="checkbox"/> Personne morale <input type="checkbox"/>	
Nom ou raison sociale :	
Prénom	:
Adresse	:
	:
Téléphone	:

Aéronef	
Aéronef :	
Marque	: DYN' AERO
Modèle	: MCR CLUB
N° de série	:
Nombre de places	: 2
N° d'éligibilité	: 2A-0003

Je certifie sincères et véritables les renseignements portés sur le présente dossier. En particulier, les performances indiquées en page 4 ont été vérifiées en vol.

Date :

Nom, Prénom et signature

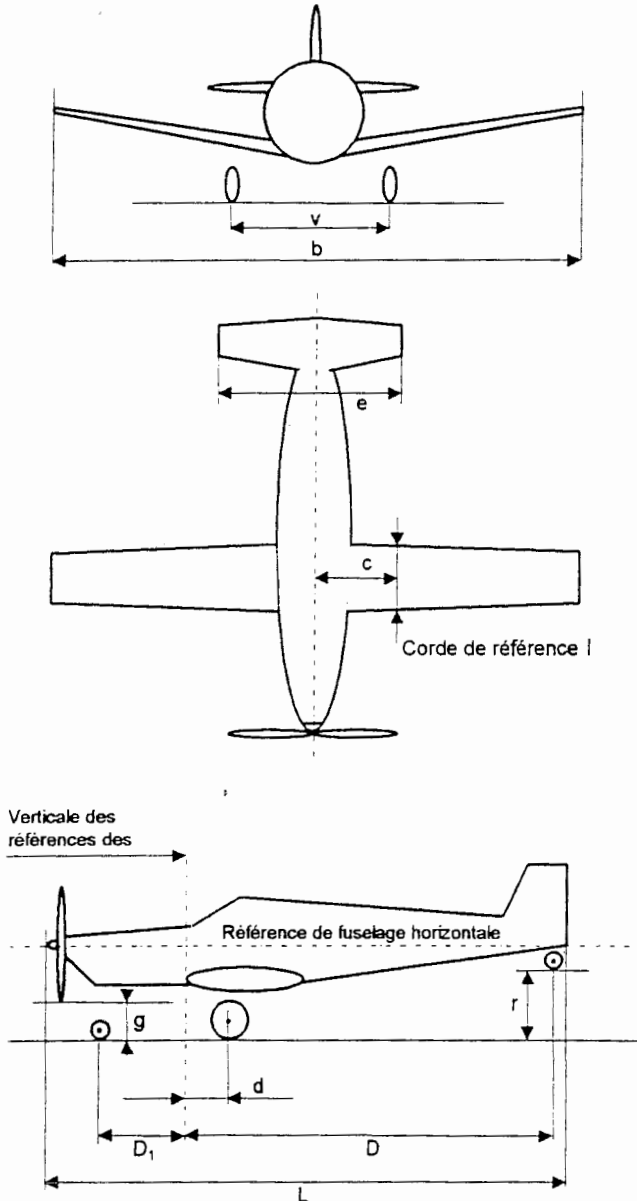
¹ Sauf si le propriétaire est une personne morale.

² Si le propriétaire est une personne morale, nom, prénom et signature d'un responsable habilité.

DEFINITION AERODYNAMIQUE ET GEOMETRIQUE DE L'AERONEF

PLAN TROIS VUES

Définition des références de calages,



incidences et centrages

(par rapport auxquelles sont mesurées ces grandeurs)

Référence de fuselage: **Bord cabine**

Distance de la corde de référence de voilure au plan vertical de symétrie de l'avion c : **0,7 m**

Verticale de référence des centrages (déterminée après mise à l'horizontale de la référence de fuselage):

13,5 mm en avant du bord d'attaque de l'aile gauche.

Voilure:

Surface S : **6,46 m²**
 Envergure b : **6,90 m**
 Profondeur de la corde de référence l : **0,96 m**
 Angle de calage de la corde de référence sur la référence de fuselage: **2°**

Empennage horizontal:

Surface s' : **1,21 m²**
 Envergure e : **2,2 m**
 Angle de calage du plan fixe sur la référence de fuselage: **Monobloc**

Centrage:

Distance entre la référence verticale des centrages et l'axe des roues principales d : **545 mm**
 Distance entre la référence verticale des centrages et l'axe de roue d'atterrisseur auxiliaire D (ou D_1): **1105**
 Centrages prévus en utilisation:
 - centrage limite avant: **22%**
 - centrage limite arrière: **40%**

Voie de l'atterrisseur principal: V : **1,75 m**

Garde d'hélice: g : **285 mm**

Hauteur au sol de la roulette d'atterrisseur auxiliaire (la référence fuselage étant horizontale): r : **/**

Longueur totale: L : **5,53 m**

Débattement des gouvernes (en degrés):

Ailerons:	}	gauche:	haut: 20°
			bas: 10°
Profondeur:	}	Droit:	Haut: 20°
			bas: 10°
Dérive:	}	Dr:	haut: 10°
			bas: 3,5°
Dispositifs compensateurs:	}	G:	20
			20

Par efforts artificiels

DEVIS DE MASSE ET DEFINITION TECHNOLOGIQUE

Groupe moto-propulseur

Moteur ⁽¹⁾ :

Marque: **Rotax**
 Type: **912 S**
 Numéro: Cylindrée: **1352 cc**
 Poussée: Puissance: **73,5 kW**
 Régime nominal: **5800 RPM**
 Température d'huile:
 - mini: **50°C**
 - maxi: **130°C**
 Pressions d'huile:
 - mini: **0,8 bar**
 - maxi: **7 bar**

Le présent moteur :

- ➔ - est d'un type homologué;
- ➔ - n'est pas d'un type homologué;
- n'a pas été entretenu suivant les normes en vigueur

Hélice ⁽¹⁾ :

Marque:
 Type:
 Numéro: Diamètre:
 Caractéristiques :
 - Bois Métal
 - Pas fixe Pas variable

Carburant :

Capacité maximal: **80 L**
 Type: **Sans plomb 95**
 **ou AVGAS 100LL**

Huile :

Capacité maximal: **3,5 L**
 Type: **10W-40**

Instruments de bord

Anémomètre ⁽²⁾
 Niveau transversal (bille) ⁽²⁾
 Altimètre ⁽²⁾
 Compas magnétique compensable
 Variomètre ⁽⁴⁾
 Accéléromètre
 Manomètre d'huile
 Thermomètre d'huile
 Jauge carburant
 Accéléromètre

Autres instruments requis par le manuel d'installation motrice :

T° culasse

Plaquette

Une plaquette conforme au c) de l'article 17 de l'arrêté au C.N.S.K. a été apposée

Atterrisseur

Tricycle Classique
 Train principal:
 roues: **φ 280**
 freins: **disques ou tambours**
 amortisseurs: **à lame composite**
 Train auxiliaire
 roue: **φ 260**
 amortisseur: **1 amortisseurs**

¹ : Ne pas tenir compte de cette rubrique dans le cas d'un planeur ou d'un moto-planeur
² : Si applicable

¹ Rayer la mention inutile ou sans objet.
² Obligatoire pour tous aéronefs.
³ Obligatoire pour avions.
⁴ Obligatoire pour planeurs.

LIMITATIONS ET PERFORMANCES

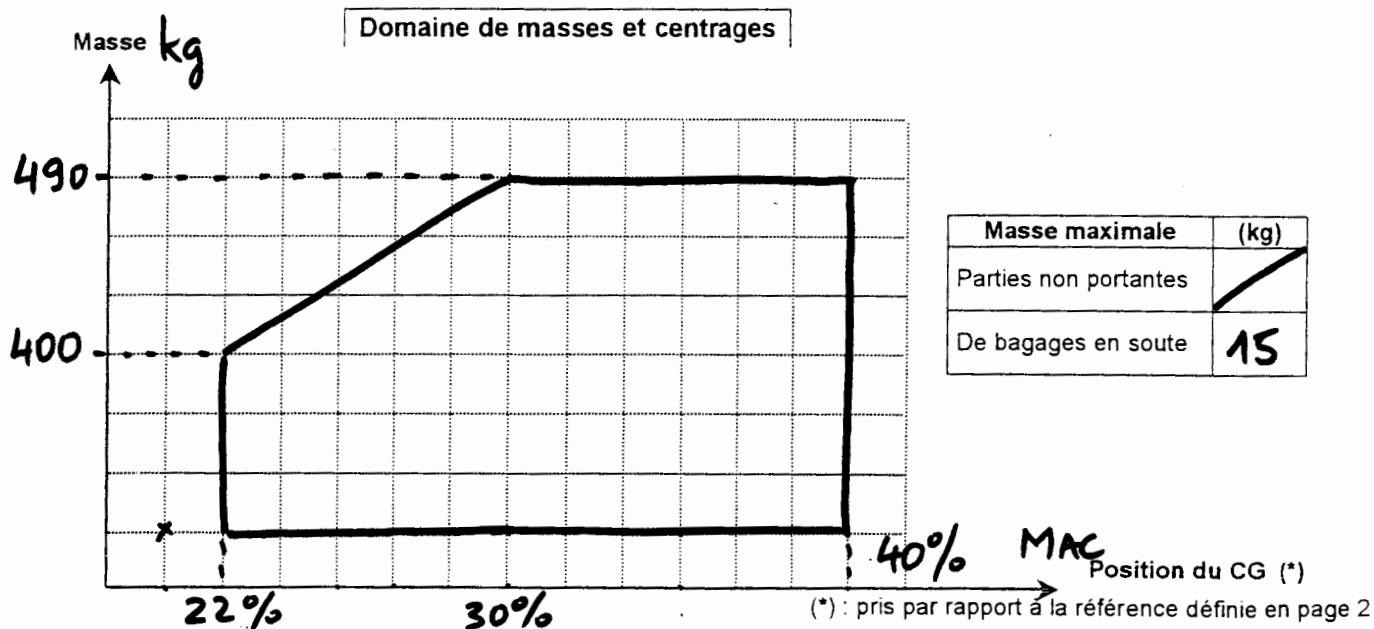
Limites de facteurs de charge de manœuvre :

Configuration	U	N	A	Catégorie
Lisse	/	+3,8 -1,5	/	U : Utilitaire
Volets sortis	/	+2 0	/	N : Normal
Aérofreins sortis ⁽¹⁾	/	/	/	A : Acrobatique

Limites de vitesse (vitesse indiquée) :

		km/h
Avions	Vne (Vitesse à ne jamais dépasser)	300
	Vno (Vitesse à ne pas dépasser en atmosphère turbulente)	238
	Va (Vitesse limite de plein braquage des gouvernes)	202
	Vfe (Vitesse limite volets sortie)	165
Planeurs	Vitesse limite d'aérofreins sortis	/
	Vitesse limite de plein braquage	/
Moto-planeurs	Vitesse démontrée en piquée	/
	Vitesse limite de remorquage	/
	Vitesse limite de lancement au treuil	/

Limite de masse et centrage



Voltige : Dans le cas d'une utilisation de l'aéronef en voltige, remplir la partie ci-dessous et compléter le diagramme de masses et centrage ci-dessus.

Référence de la liste des figures autorisées ⁽²⁾ :

Autres limitations :

¹ Pour les planeurs et moto-planeurs

² Annexer cette liste à la présente fiche descriptive. Elle doit inclure les vitesses d'entrée recommandées

MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE



**SERVICE
DE LA FORMATION AERONAUTIQUE
ET DU CONTROLE TECHNIQUE**

La présente demande doit être adressée à:

G.S.A.C. Département Technique
72778 Grande Rue
92310 SEVRES
Attn: Philippe Bezeau

Réservé à l'administration
N° d'enregistrement

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DELIVRANCE D'UN C.N.S.K.

Je soussigné ⁽¹⁾ :

monteur de l'aéronef ⁽²⁾ :

DYN' AERO MCR CLUB n°

disposant du laissez-passer ⁽³⁾ :

déclare avoir respecté, pour ce qui me concerne, les dispositions de l'arrêté relatif au C.N.S.K. et notamment :

- vérifié, suivant le programme défini par le fournisseur du kit, que l'aéronef susvisé est conforme aux caractéristiques techniques spécifiées par le fournisseur,
- effectué les vols d'endurances.

Ces vérifications et vols font l'objet d'un compte rendu référencé ⁽⁴⁾ :

L'aéronef et le compte rendu des vérifications, sont disponibles à l'adresse suivante ⁽⁵⁾ :

(Date et signature)

Nota :

1. Le C.N.S.K. est délivré par le ministre chargé de l'aviation civile en considération des déclarations précédentes. Ces déclarations ne font pas l'objet de vérifications spécifiques des services de l'aviation civile et le monteur assume en conséquence les responsabilités associées.
2. en cas de fausse déclaration le monteur est passible des dispositions de l'article 441-1 du code pénal.
3. le ministre chargé de l'aviation civile peut faire effectuer la surveillance qu'il juge nécessaire, par des personnes ou organismes habilités à cet effet, pour s'assurer de l'aptitude au vol de l'aéronef titulaire du C.N.S.K..

Nota :

- ⁽¹⁾ : Nom et prénom et adresse du ou des monteurs
- ⁽²⁾ : Référence de l'aéronef
- ⁽³⁾ : Référence du laissez-passer
- ⁽⁴⁾ : Références du compte rendu des vérifications
- ⁽⁵⁾ : Lieu du dépôt du compte rendu